



IMT Atlantique
Bretagne-Pays de la Loire
École Mines-Télécom

Convention de collaboration entre la Fédération des Amis de l'Erdre et IMT Atlantique

V.2 – 14 décembre 2022

Entre L'association « Fédération des Amis de l'Erdre »,

80 Rue du Port Boyer, 44300 Nantes

Représentée par Charlotte Soleau, Co-Présidente et Simon Prévost, Co-Président

ci-après dénommée « FAE »

et

L'Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique, Bretagne, Pays de la Loire, école de l'Institut Mines Télécom (EPSCP), sise sur plusieurs sites :

Campus de Brest, Technopôle Brest-Iroise, CS 83818, 29238 Brest Cedex 3,

Campus de Nantes, 4 rue Alfred Kastler, BP20722, 44307 Nantes Cedex 3,

Campus de Rennes, 2 rue de la Châtaigneraie, CS 17607, 35576 Cesson Sévigné Cedex,

Représentée par son Directeur exécutif, Christophe LEROUGE,

Ci-après dénommée « IMT Atlantique »

ci-après dénommées collectivement « les Parties ».

1. Préambule

La Fédération des Amis de l'Erdre (FAE), est une association créée en 1991 dans l'optique de fédérer l'engagement de personnes physiques et morales ayant la même volonté de protéger et de valoriser un patrimoine naturel commun : l'Erdre et ses affluents. Trente ans après, elle a su tenir les objectifs qu'elle s'était fixés à l'origine et développer ses actions de sensibilisation auprès du grand public, en particulier auprès des jeunes. La FAE est devenu un acteur incontournable du bassin de l'Erdre.

Les orientations dans lesquelles s'inscrit son activité sont aujourd'hui :

- Protéger et préserver les milieux aquatiques en lien avec l'Erdre ;
- Participer à l'amélioration de la qualité de l'eau, avec notamment comme objectif le classement de l'eau de l'Erdre en « eau de baignade » ;
- Connaître et protéger la faune et la flore de l'Erdre et de son bassin versant ;
- Sensibiliser les citoyen.e.s à la nature et aux problématiques environnementales, dans une démarche d'éducation populaire, de non-discrimination et d'accessibilité à toutes et tous ;
- Créer des espaces de questionnement sur les problématiques environnementales ;
- Favoriser la participation des citoyen.e.s à des actions concrètes de protection de la nature ;
- Accompagner le développement de loisirs compatibles avec les droits au calme et à la sécurité des usagers de l'Erdre tout en préservant la rivière et en assurant l'accès aux rives au plus grand nombre.

IMT Atlantique est une école d'ingénieur et un centre de recherche, sous tutelle du Ministère en charge de l'industrie et des communications électroniques. Localisée sur trois Campus, Brest, Nantes, Rennes, elle accueille environ 2.000 étudiants, et délivre de l'ordre 500 diplômes par an.

L'effondrement généralisé de la biodiversité constaté depuis plusieurs décennies incite à engager des actions rapides, à toutes les échelles de territoire. Dans cet objectif, IMT Atlantique a inscrit la « préservation de la diversité des espèces et des ressources » à son plan stratégique 2023-2027, au travers de sa « politique de transformation écologique et sociétale ».

Cet engagement d'IMT Atlantique se traduit, notamment, déjà, par l'utilisation de techniques de gestion adaptées sur les espaces verts de ses campus de Brest, Nantes et Rennes – absence d'utilisation de produits phytosanitaires, tontes raisonnées, utilisation d'espèces végétales locales, attention portée aux espèces animales sauvages présentes sur les Campus – et par des collaborations avec des associations de protection de l'environnement ou naturalistes.

Le Campus Nantes d'IMT Atlantique est localisé en rive gauche de l'Erdre. Une partie de ses espaces verts est en connexion immédiate avec le Marais de la Conardière, qu'il alimente par des eaux de ruissellement. Le marais de la Conardière, géré par la FAE, est une zone humide en environnement urbain qui accueille notamment une population d'Osmonde royale et de Salamandre tachetée.

La FAE et IMT Atlantique ont décidé de collaborer pour renforcer la continuité écologique entre le Marais de la Conardière et le Campus Nantes d'IMT Atlantique, favoriser la connaissance naturaliste mutuelle, à l'initiative de chacune des parties, partager tout ou partie des inventaires naturalistes menée sur les sites que les parties gèrent individuellement, sensibiliser aux enjeux sur les milieux humides.

1. Objet de la convention

Cette convention a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre les Parties.

2. Obligation des Parties

IMT s'engage à adhérer à la FAE.

IMT Atlantique s'engage à donner accès aux espaces verts de son campus de Nantes, aux personnels et bénévoles de l'association FAE, dans le respect des règles d'accès et de sécurité aux Campus.

IMT Atlantique désignera, à la FAE, un référent pour les actions de collaboration entre les Parties.

IMT Atlantique s'engage à informer la FAE avant de mettre en œuvre des aménagements sur les espaces extérieurs de ses campus qui pourraient avoir un impact sur les écoulements d'eau vers le Marais de la Conardière ou vers le cours de l'Erdre ; la FAE émettra alors un avis sur l'impact de ces modifications et pourra proposer tout amendement dont la définition et la mise en œuvre restera à l'initiative exclusive d'IMT Atlantique. IMT Atlantique s'engage à prendre en compte, dans la limite de ses moyens humains et matériels, les conseils et recommandations que la FAE lui prodiguera.

IMT Atlantique s'engage à relayer à ses étudiants et personnels du Campus Nantes les informations que lui communiquera la FAE sur l'organisation de chantiers sur les espaces naturels, de sorties, visites ou conférence, qu'elle anime.

La FAE désignera, à IMT Atlantique, un référent pour les actions de collaboration entre les Parties.

La FAE s'engage, dans la limite de ses moyens humains et matériels, à faire ses meilleurs efforts pour collaborer avec IMT Atlantique, sur son Campus de Nantes, notamment, pour :

- appuyer IMT Atlantique dans les choix de gestion, et les modes de gestion, de ses espaces verts les plus favorables à la qualité des eaux de ruissellement ou de pluie, à la biodiversité et à son renforcement,
- appuyer IMT Atlantique dans la meilleure connaissance naturaliste de ses campus,
- accompagner IMT Atlantique, ses personnels et étudiants dans la compréhension des enjeux naturalistes et de l'importance de la biodiversité et du Vivant.

Les parties font leur affaire personnelle de l'assurance responsabilité civile de leurs membres dans le cadre de l'exécution de la présente Convention.

3. Gouvernance

Les parties organiseront ensemble au moins une réunion annuelle, en présentiel ou à distance, pour réaliser un bilan des actions de l'année écoulée et une proposition d'actions pour l'année à venir.

4. Flux financiers

Cette convention ne fait l'objet d'aucun flux financier entre les Parties ; des avenants à cette convention seront établis si des actions ultérieures engagent des financements.

5. Communication

Les Parties s'autorisent mutuellement à mentionner l'existence de la présente Convention au public et son objet dans sa globalité.

Les Parties s'accordent mutuellement le droit de mentionner et de reproduire leur nom, raison sociale, logo et au cas par cas aux seules fins de communication et de promotion des activités de la Convention, et ce sur support papier ou par voie de site Internet.

La FAE et IMT Atlantique, s'engagent à ce que tous les projets d'actions de communication, à usage interne ou externe menés dans le cadre de la Convention, faisant référence soit à la dénomination sociale des Partenaires et/ou logo :

- ne portent pas atteinte à l'image et à la réputation des Parties,
- ne portent pas atteinte aux activités des Parties.

6. Durée

La présente convention est établie pour une durée d'un an ; elle sera reconduite tacitement par période d'une année, à la date anniversaire de la signature.

7. Résiliation

Les Parties peuvent, d'un commun accord, mettre un terme au présent accord à tout moment. Dans le cas où l'une des Parties souhaiterait mettre un terme à celui-ci, il devra informer l'autre Partie par un courrier avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois.

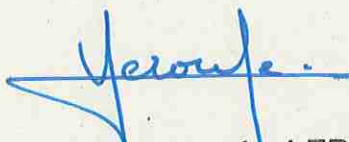
Fait à Nantes, en deux exemplaires, le 17 janvier 2022

Pour la Fédération des Amis de l'Erdre



Charlotte Soleau et Simon Prévost
Co-Présidence

Pour IMT Atlantique



Christophe LEROUGE
Directeur
IMT Atlantique
Bretagne - Pays de la Loire

Christophe Lerouge
Directeur exécutif



FPa